



VILLE DE
MARSEILLE

décision modificative rapport de présentation **2025**

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE

MAÎTRISER NOS MOYENS

DIRECTION DES FINANCES

RAPPORT DE PRESENTATION

DÉCISION MODIFICATIVE 2025

Budgets Principal et Annexes

I) LE BUDGET PRINCIPAL	2
I-1) LA STRUCTURE ET L'EQUILIBRE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE (DM)	2
I-2) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3
I-2-1) Les recettes de fonctionnement	3
I-2-2) Les dépenses de fonctionnement	5
I-3) LA SECTION D'INVESTISSEMENT	8
I-3-1) Les recettes d'investissement	8
I-3-2) Les dépenses d'investissement	9
II) LES BUDGETS ANNEXES	11

I) LE BUDGET PRINCIPAL

I-1) LA STRUCTURE ET L'EQUILIBRE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE (DM)

La décision modificative permet, à ce stade de l'année, de procéder aux derniers ajustements de crédits en dépenses comme en recettes, en fonctionnement comme en investissement, pour sincérifier au mieux les inscriptions en fonction des besoins réels actualisés au plus près, d'ici la fin de l'exercice comptable 2025.

Cette dernière étape budgétaire comprend principalement des inscriptions techniques pour rapprocher les crédits prévisionnels du budget voté des besoins afférents à cette fin de l'exercice. C'est l'occasion d'ajuster les crédits budgétaires au regard de la programmation des investissements, pour tenir compte de l'avancement physique des opérations, des procédures de commande publique, de certains aléas de chantier et des financements extérieurs disponibles. Dans les deux cas (dépenses et recettes), les prévisions d'atterrissage en matière de réalisations demeurent en progression (après la présente DM) par rapport à l'exercice précédent, sans remise en cause des priorités municipales et des opérations votées.

En fonctionnement, le complément opéré sur la masse salariale permet de parachever la remise à niveau des effectifs et la politique salariale correspondante, en faveur de l'amélioration des services publics de la Ville.

Elle peut être présentée ainsi :

En Millions d'Euros

Hors gestion active de la dette et opérations d'ordre (*)	BP 2025	BS 2025	DM 2025	Total
Recettes réelles de fonctionnement (A)	1 480,7	60,5	8,8	1550,0
Dépenses réelles de fonctionnement (B)	1 363,2	60,4	10,9	1434,5
Épargne brute (C = A - B)	117,5	0,1	-2,1	115,5
Dépenses réelles d'investissement (D)	474,0	159,5	-22,3	611,2
<i>dont dépenses d'équipement</i>	349,6	156,0	-22,8	482,8
<i>dont remboursement en capital de la dette</i>	124,4	3,5	0,5	128,4
Recettes réelles d'investissement (E)	90,4	160,5	-8,7	242,2
Besoin de financement (F = D-E)	383,6	-1,0	-13,6	369,0
Besoin d'emprunt (G = F-C)	266,0	-1,1	-11,4	253,5

(*) Hors opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie et au refinancement de dettes, neutres pour l'équilibre (comptes 16449 et 166) et hors chapitres d'ordre (040, 041, 042)

I-2) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

I-2-1) Les recettes de fonctionnement

La décision modificative en matière de recettes de fonctionnement s'élève 14,7 M€ au total, dont 8,8 M€ d'opérations réelles.

RECETTES FONCTIONNEMENT (en M€)	
OPÉRATIONS RÉELLES	
Produits des services (70) Autres produits de gestion courante (75) , produits exceptionnels (77) et atténuations de charges (013)	8,31
Dotations et participations (74)	0,62
Impôts et taxes (73)	-0,14
Sous-total	8,78
OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	
	5,88
TOTAL DES RECETTES	14,66

► Des ajustements de recettes

- Les produits des services, courants, exceptionnels et atténuations de charges

La fiabilisation des recettes réalisées et attendues en cette fin d'exercice permet une hausse de ces produits ; les principales inscriptions concernent :

Les produits des services

- Le recalibrage des recettes du Forfait de Post-Stationnement, soit +2,5 M€, en lien avec un effet volume lié à la fréquentation des zones de stationnement règlementées sur la voirie, le produit réalisé début septembre étant déjà supérieur de 1,2 M€ à la prévision budgétaire initiale. Le produit en fin d'exercice devrait atteindre 9,5 M€. En parallèle les dépenses de reversement à la Métropole sont également révisées, déduction faite des frais de contrôle de la Ville (cf. paragraphe dépenses),
- L'ajustement des recettes des équipements gérés par les Mairies de Secteur, soit +1,15 M€, principalement pour les centres aérés (1,1 M€) et accessoirement pour la mise à disposition d'équipements sportifs (48 k€),
- Des remboursements de frais de personnel des budgets annexes au budget principal, soit +303 k€ (268 k€ pour le budget Opéra-Odéon et 35 k€ pour le budget Pompes Funèbres),

Les produits de gestion courante et exceptionnels, les atténuations de charges

- La régularisation d'opération de gestion sur les rattachements soldés représente 2 M€ supplémentaires,

- Les avoirs sur fourniture d'énergie, régularisations de produits contractuels divers, débits et pénalités, mandats annulés, recouvrements sur créances irrécouvrables, soit un cumul de 1,2 M€,
- Les recouvrements indemnitaires des assurances et le règlement d'un protocole transactionnel génèrent un cumul de produits de 443 k€,
- La révision des recettes liées aux contingents et matériels du Bataillon de Marins-Pompiers mis à disposition d'organisme tiers pour des prestations de sécurité, ainsi qu'un remboursement de charges de la garde forestière régionale sont constitutifs d'une inscription de 354 k€,
- Les ajustements des revenus locatifs des équipements de la Ville et des redevances domaniales, soit +296 k€,
- Le recalibrage à la baisse des recettes tarifaires attendues du Dôme et du Palais des Sports, soit -447 k€, celles-ci demeurant néanmoins en progression avec 1,9 M€ prévus en atterrissage prévisionnel 2025 après cette DM (contre 1,3 M€ en 2024).

- **Les participations :**

Les principales évolutions sont décrites ci-dessous.

- Les versements au Bataillon de Marins-Pompiers représentent 841 k€, dont la réaffectation d'un produit de remboursement de la TICP (taxe sur les carburants), soit 661 k€ inscrits initialement, par erreur, au sein des produits fiscaux (chapitre 73) et 180 K€ pour une autre participation de l'État permettant un remboursement de la taxe carbone,
- La majoration des subventions de l'établissement agricole national France AGRIMER pour la distribution de produits agricoles dans les écoles, soit +308 k€,
- Une participation supplémentaire de la CAF pour le dispositif des vacances pour tous, soit 110 k€ (dépense équivalente),
- Des inscriptions complémentaires de subventions diverses pour un cumul de 177 k€, dont 82 k€ d'acompte de l'ANRU pour des études et conduites de projets et 60 k€ de l'État pour le recrutement d'un troisième travailleur social pour l'accompagnement social des personnes prises en charge par le CCAS,
- Un ajustement des financements européens du dispositif des 100 villes décarbonées, lié à un décalage de versement, soit une diminution de 740 k€.

- **Les impôts et taxes:**

- Les rôles supplémentaires d'impôts : un ajustement de l'inscription est proposé à +300 k€, au vu de l'exécution attendue supérieure à la prévision du BP (2,2 M€), portant ainsi le volume de recettes inscrites à 2,5 M€ sur ce poste budgétaire de fiscalité directe,
- Une révision du produit de reversement du FPIC par la Métropole est positionnée à hauteur de 206 k€, portant ainsi son montant total à 6,79 M€ (la contribution de droit commun en dépense est également ajustée), conformément à la délibération adoptée au Conseil Métropolitain, pérennisant un régime dérogatoire sans lequel la Ville aurait perçu 7,67 M€, soit près d'un million supplémentaire,
- La réaffectation d'un produit de remboursement de la TICP (taxe sur les carburants), soit - 661 k€ vers les participations.

I-2-2) Les dépenses de fonctionnement

La décision modificative en matière de dépenses de fonctionnement s'élève à 14,66 M€ au total, dont 10,9 M€ en dépenses réelles.

DÉPENSES FONCTIONNEMENT (en M€)			
OPÉRATIONS RÉELLES dont :	Transferts	Nouvelles inscriptions	Total
Frais de personnel (012)	-0,20	5,70	5,50
Charges à caractère général (011), charges courantes (65 hors subventions) , exceptionnelles (67), atténuations de produits (014) et frais financiers (66)	0,34	4,36	4,70
Subventions (65)	-0,14	0,84	0,70
Sous-total	0,00	10,90	10,90
OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION			
		3,76	3,76
TOTAL DES DÉPENSES			14,66

► Les variations de dépenses résultant d'inscriptions nouvelles

- Les frais de personnel
- Les 5,5 M€ de frais de personnel se ventilent ainsi :
 - un ajustement de la masse salariale à hauteur de 3 M€, dont 1,6 M€ pour les effectifs et 1,4 M€ en matière de régime indemnitaire, dont la revalorisation et l'élargissement de l'assiette du régime indemnitaire (prime de juin) et la révision de l'enveloppe du CIA,
 - une réévaluation des frais de personnels assimilés ou charges communes (titres restaurants, allocations retour à l'emploi, capitaux décès) au regard du volume actualisé des ayants-droits, soit +1,7 M€,
 - un complément de 0,8 M€ pour le Bataillon des Marins Pompiers de Marseille pour un solde de cotisations sociales (CNAF-FNAL) du personnel militaire à rembourser à l'État.
- Les charges générales, courantes, exceptionnelles, atténuations de produits et frais financiers

Les principales évolutions à la hausse sont décrites ci-dessous.

Charges à caractère général :

- Un cumul de 3,3 M€ est inscrit pour :
 - les carburants, réparations et entretien des véhicules (541 k€),
 - la maintenance et les contrôles bâtimentaires (750 k€),
 - les consommables et matériaux utilisés par la régie de la Ville, notamment pour les écoles, pour le mobilier urbain durant la période estivale, les signalétiques et dispositifs d'urgence durant l'incendie de juillet dernier ou encore pour l'entretien des piscines (1 M€),

- les postes des services généraux en matière de nettoyage des locaux, de déménagements, d'affranchissement pour le recouvrement des frais de cantine et de dotation de vêtement de travail (1 M€).
- Un solde de 1,5 M€ pour les autres charges externes de fonctionnement impacte la présente DM, compte tenu d'une progression de frais inhérents aux projets informatiques et logiciels métiers, aux expositions des musées, aux loyers, à la logistique et à l'organisation des événements urbains,
- Un complément pour les crédits de prestations de sécurité humaine dédiées aux interventions d'urgence pour les bâtiments communaux et aux événements sur le domaine public, soit +580 k€,
- La réévaluation de la redevance d'exploitation de la SPDEM pour le plan école nécessite 396 k€ supplémentaires,
- Un ajustement des charges du Bataillon de Marins Pompiers (BMPM) pour 381 k€, dont la location d'hélicoptères bombardiers d'eau durant la période estivale et le carburant des véhicules de secours,
- Des postes divers à hauteur de 128 k€ avec la réévaluation du remboursement devant être opéré par le budget principal au budget annexe des Espaces Événementiels pour certaines prises en charge relatives à l'organisation de conférences et congrès (78 k€) à l'initiative des services municipaux, ainsi que les études et le design du littoral (50k€).

Charges courantes, exceptionnelles et atténuations de produits :

- Un volume de 1,66 M€ est prévu pour les créances admises en non-valeur et éteintes, à la demande du comptable public,
- Un réajustement des crédits inscrits pour les annulations de titres, soit +472 k€, permettant de passer ce poste budgétaire à un alloué total de 3,3 M€ pour l'ensemble de la Ville, étant précisé que quasiment deux tiers de ce total ont déjà été consommés,
- L'ajustement de l'inscription dédiée au reversement des produits de FPS (nets des frais de contrôle diligentés par la Ville sur le stationnement réglementé sur voirie) à la Métropole pour +465 k€, portant son montant total à 4,12 M€ (cf. partie recettes),
- Un complément de 83 k€ pour les licences informatiques pour les logiciels de type SaaS et autres abonnements et redevances liés aux applicatifs.

Ces hausses sont atténuées par :

- Le recalibrage du prélèvement de droit commun du FPIC, conformément à la fiche d'information préfectorale transmise durant la période estivale et à la délibération de la Métropole, soit -699 k€ portant ainsi son montant total à 5,612 M€,
- L'ajustement de la part du versement de produit de la taxe de séjour à l'Office de Tourisme au titre de l'année 2024, le montant définitif perçu étant moins important que prévu initialement, soit -689 k€ (sur un total inscrit au BP de 10,1 M€), étant précisé que le produit consolidé de l'exercice révolu n'est connu que tardivement du fait du mode de perception,
- La diminution de l'inscription prévisionnelle pour prise en charge de dégrèvements fiscaux (THRS) par la commune de 400 k€.

Les frais financiers

- L'évaluation des intérêts de la dette, au regard des évolutions de taux applicables aux emprunts déjà souscrits et mobilisés moins défavorables que dans le scénario envisagé lors du budget primitif, permet de réduire l'inscription originelle de 1,06 M€, portant le total des intérêts (chapitre 66) autour de 34 M€ (hors frais financiers relatifs au flux de la SPDEM),
- Après actualisation du modèle financier et des ressources mobilisées par la SPDEM pour ses besoins de financements 2025, la redevance financière (part intérêts) à la SPDEM est moins significative que prévue. Il est donc possible de désinscrire 1,46 M€ sur les 2,2 M€ positionnés au BP.

• Les subventions

- La progression des subventions relève en premier lieu des soutiens aux associations, soit un complément de près de 1,1 M€ en cumul pour divers bénéficiaires et notamment :
 - un cumul de 274 k€ pour diverses associations relevant des secteurs de la culture, de la citoyenneté, de l'éducation populaire et du lien social,
 - l'appui à l'exploitation du tiers lieu patrimonial de la Citadelle, soit 200 k€ (associations Acta Vista – Bao) pour cette activité naissante à la croisée du tourisme, de la transition écologique, de la culture et de l'insertion sociale,
 - la poursuite du dispositif des « vacances pour tous », soit 110 k€ (avec une recette équivalente de la CAF),
 - un complément en matière de relations internationales - financement de l'appel à projets Arménie / « Développer la coopération entre Marseille et l'Arménie » (40 k€), ainsi que le projet de coopération « campus patrimoine » avec la Ville de Carthage (65 k€),
 - un ajout de 30 k€ en soutien à l'association « Paysan Urbain » pour accompagner de nouveau son activité sur ses sites urbains agro-écologiques et socialement responsables.
- Un complément de 200 k€ en faveur du CCAS qui a financé l'aide exceptionnelle délibérée le 11 juillet dernier, en faveur des sinistrés de l'incendie des 8 et 9 juillet à la lisière nord de Marseille,
- Enfin, la subvention prévue pour le budget annexe du Stade Vélodrome enregistre une diminution de 586 k€, en lien avec la régularisation du mode de facturation de l'occupation du stade par le club résident au début de la précédente saison sportive (période transitoire entre deux conventions), conformément aux préconisations de la Chambre Régionale des Comptes.

I-3) LA SECTION D'INVESTISSEMENT

I-3-1) Les recettes d'investissement

La décision modificative en matière de recettes d'investissement s'élève à -15,18 M€, dont -20,18 M€ de recettes réelles (inscription d'emprunt incluse pour -11,45 M€).

RECETTES D'INVESTISSEMENT (en M€)	
OPÉRATIONS RÉELLES	
Gestion financière (16)	1,23
FCTVA (10)	0,80
Emprunts (16)	-11,45
Subventions (13)	-10,76
Sous-total	-20,18
OPÉRATIONS D'ORDRE PATRIMONIALES	
	1,23
OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	
	3,77
TOTAL DES RECETTES	-15,18

► Les ajustements de recettes

- Les opérations de gestion financière
- Un montant de 1,23 M€ est inscrit pour permettre une écriture de remboursement anticipé temporaire d'emprunt (contrat CACIB 881) ; cette écriture est neutre sur l'équilibre de DM, une inscription équivalente étant positionnée en dépenses d'investissement. Elle permet de réaliser des économies sur les charges financières de la Ville.
- FCTVA
- Le produit du FCTVA est majoré de +0,8 M€, consécutivement à la notification préfectorale reçue en septembre, portant ainsi son montant total pour la part investissement à 27,6 M€.
- Les subventions
- Les subventions d'équipement diminuent de 10,76 M€ en cumul, pour de multiples opérations portant sur le spectre de l'ensemble des politiques publiques de la ville ; cette diminution permet de sincériser la prévision budgétaire à l'aune des perspectives actualisées d'atterrissage fin 2025. Le volume total des recettes de subventions d'investissement 2025 est ainsi porté à 50,6 M€.

Dans le détail, cette révision résulte des facteurs suivants :

- La non conclusion d'une nouvelle convention de financement pourtant attendue cette année avec le Département des Bouches-du-Rhône conduit à désinscrire près de 3 M€, malgré une prévision budgétaire très prudente lors du BP 2025,
- Le recalibrage à la baisse de financements de l'État et de ses agences, soit -8,4 M€, en lien avec la non confirmation d'enveloppes de financements en cette fin d'exercice 2025, dans un contexte national qui reste très incertain,
- Le pilotage de la programmation de la Ville reste source de décalage de certaines opérations, compte tenu des délais des procédures en matière de commande publique et de conditions opérationnelles de chantiers.

Néanmoins, pour être exhaustif, la révision des autres financements conduit à inscrire un solde positif de 211 k€ (dont +446 k€ pour l'Europe, +161 k€ pour la FNCCR atténués par la révision à baisse d'un financement de la Région, soit -396 k€).

Pour autant, cette année 2025 verra le montant des subventions d'investissement croître encore par rapport à 2024, fruit de la mise en place, par la présente gouvernance, d'une politique de recherches de financements extérieurs dynamiques et volontaristes, pour remplir les ambitions de la majorité municipale en dépenses d'équipements, ce qui a permis à la Ville de réduire significativement son endettement

• Les emprunts

- L'inscription des emprunts peut être diminuée du fait du lissage de la programmation des investissements, impliquant une contraction des dépenses plus importante que celles des recettes hors financements bancaires. La baisse de l'emprunt d'équilibre s'établit à 11,45 M€ portant l'inscription totale à 253,5 M€, après cette DM. Pour autant, le financement de l'ensemble des opérations votées et inscrites dans la programmation pluriannuelle des investissements demeure acquis, sans remises en cause.

I-3-2) Les dépenses d'investissement

La décision modificative en matière de dépenses d'investissement s'élève à -15,18 M€ au total, dont -22,29 M€ de dépenses réelles.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (en M€)			
OPÉRATIONS RÉELLES dont :	Transferts	Nouvelles inscriptions	Total
Gestion financière (16)		1,23	1,23
Reversement de subventions (13)		0,05	0,05
Redevance SPDEM (16)		-0,67	-0,67
Travaux pour compte de tiers (45411)		-1,86	-1,86
Subventions (204)	-0,51	-3,08	-3,59
Immobilisations hors subventions (20,21,23,26 et 27)	0,51	-17,96	-17,45
Sous-total	0,00	-22,29	-22,29
OPÉRATIONS D'ORDRE PATRIMONIALES			
			1,23
OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			
			5,88
TOTAL DES DÉPENSES			-15,18

► **Les variations de dépenses résultant d'inscriptions nouvelles**

• **Les opérations de gestion financière**

- Un montant de 1,23 M€ est inscrit pour permettre une écriture de régularisation de remboursement anticipé temporaire d'emprunt (contrat CACIB 881) ; cette écriture est neutre sur l'équilibre de la DM, une inscription équivalente étant positionnée en recettes d'investissement. Elle permet de réaliser des économies sur les charges financières de la Ville.

• **Reversement de subventions**

- Cet ajustement (-0,05 M€) concerne le remboursement d'une subvention versée par l'État pour l'aide à la relance de la construction durable après la période Covid, consécutivement à l'annulation de permis de construire.

• **Redevance SPDEM**

- Pour les mêmes raisons que citées supra (cf. Les frais financiers), la redevance financière (part capital) est, elle aussi, moins significative que prévue ; il est donc possible de désinscrire 0,67 M€, sur les 1,19 M€ positionnés au BP.

• **Travaux pour comptes de tiers**

- Le coût des opérations de travaux d'office a été moins élevé que prévu. Il est consécutif au fait que les propriétaires défaillants prennent de plus en plus en charge les travaux par leurs propres moyens. Ce constat, fruit d'un travail de fond des services de la Ville vis-à-vis des propriétaires défaillants, permet de réviser l'inscription sur le phasage 2025 à la baisse pour 1,86 M€. La ville poursuit ainsi sa politique du logement, priorité du mandat, de façon volontariste et vertueuse, avec le souci de lutter ardemment et toujours plus, contre les propriétaires indécis et les marchands de sommeil.

• **Les immobilisations**

L'actualisation de la programmation des investissements de cet exercice 2025 se traduit par une diminution de 16,94M€, du fait de révisions des phasages, de réalisations à un coût moindre par rapport au prévisionnel ou d'opérations différées.

Ce lissage de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI), tout à fait naturel à ce stade de l'année, concerne un volume inférieur à 5 % des dépenses d'investissement inscrites hors dette (351 M€ avant la DM). Les diminutions sont, dans des proportions peu significatives, le fait de coûts de projets inférieurs aux valorisations initiales, de lancement de consultations de commandes publiques différées ou de modélisation complexes pour l'élaboration des cahiers des charges. Au final, les investissements de la Ville en 2025 s'élèveront à des montants conséquents, poursuivant ainsi leur montée en volume significative, constatée depuis plusieurs exercices comptables.

Par ailleurs, ces baisses sont atténuées par des inscriptions supplémentaires concernant :

- Les acquisitions et investissements informatiques (renouvellement des postes fixes, besoins des métiers, gestion de la relation citoyenne, dématérialisation, solutions applicatives, etc...), soit +1,6 M€,
- L'avance faite au Crédit Municipal pour les prêts aux sinistrés des incendies de l'été dernier, conformément à la délibération du 11 juillet.

II) Les Budgets Annexes

Les inscriptions de crédits concernent cinq budgets annexes.

- **Budget annexe Stade Vélodrome**

- **En section d'exploitation**

Cette section est impactée par l'application de la recommandation de la Chambre régionale des Comptes dans son dernier rapport.

En dépense, la principale inscription concerne l'annulation des titres du loyer du club résident pour la saison 2023-2024 émis sur la base de la convention adoptée fin 2023, soit 8,5 M€ neutralisée en recettes par une inscription identique pour prendre en compte de nouvelles émissions de titres afférentes aux Autorisations d'Occupation Temporaires (AOT) applicables sur la même période.

En cohérence avec cette régularisation, une inscription complémentaire en recettes permet de tenir compte des titres de pénalités émis à l'encontre du club résident, pour retard de paiements des AOT concernées.

En conséquence, la subvention du budget principal est ajustée à la baisse de 586 K€ pour tenir compte des inscriptions susmentionnées.

- **En section d'investissement**

La redevance d'investissement au partenaire privé pour le paiement de l'équipement est corrigée à hauteur de 10 k€ (inscription totale de 2,47 M€).

- **Budget annexe des Espaces Événementiels**

- **En section d'exploitation**

Le poste des dépenses de sécurité humaine est augmenté de 211 K€. En recettes, les remboursements de frais des autres budgets sont augmentés de 152 k€ (148 k€ du budget principal et 4 k€ du budget annexe Opéra-Odéon). L'inscription d'une reprise de provision pour restes à recouvrer s'élève à 59 k€.

- **En section d'investissement**

Aucune inscription.

- **Budget annexe Opéra-Odéon**

- **En section de fonctionnement**

En dépenses :

Les crédits d'activité (charges générales et courantes) sont complétés de 94 K€ pour les frais de sécurité et de 53 k€ pour les frais de nettoyage. En contrepartie, des diminutions sont opérées à hauteur de 100 k€ sur les prestations de maintenance et 23 k€ sur des remboursements de frais au budget principal.

Enfin, un redéploiement de 15 k€ est opéré à partir des frais de personnels non permanents vers les charges générales, principalement pour le paiement de maitres d'œuvre de spectacles en droits d'auteurs.

En recettes :

Aucune inscription nouvelle en opérations réelles.

➤ **En section d'investissement**

En dépenses :

Les dépenses afférentes aux opérations sont réduites de 787 k€ (études pour -150 k€ et travaux -637 k€), du fait de décalages de programmation de travaux en 2026.

Par ailleurs, un redéploiement de crédits de 20 k€ est opéré au sein des immobilisations (chapitres 20,21 et 23) pour permettre le paiement de marché de décors scéniques.

En recettes :

La dotation d'emprunt est diminuée de 450 K€ et les inscriptions de subventions sont réduites (en cohérence avec la baisse des dépenses), soit -337 k€ (dont -288 k€ pour le Département des Bouches-du-Rhône et 49 K€ pour l'État).

• **Budget annexe des Pompes Funèbres**

➤ **En section d'exploitation**

Les dépenses liées à l'activité du service extérieur des pompes funèbres sont révisées pour les dépenses de personnel à hauteur de 291 k€, dont 261 k€ pour le personnel permanent et 30 k€ pour le personnel non permanent, portant ainsi la dépense prévue pour la masse salariale à hauteur de 3,39 M€.

Les charges générales sont, pour leur part, diminuées de 138 k€, conséquence d'une diminution de 160 k€ pour les acquisitions de matériaux et de prestations et de l'augmentation de 22 k€ du remboursement de frais au budget principal.

Par ailleurs, une inscription de 74 k€ est prévue pour ajuster la provision concernant les restes à recouvrer.

Enfin, en mouvements d'ordre, l'enregistrement de la variation des stocks se traduit par une inscription de 203 k€.

S'agissant des recettes, la ligne de remboursement de frais du budget principal est complétée de 68 k€ en prévision des opérations de fin d'exercice.

Enfin, en mouvements d'ordre, sur la section d'exploitation, l'enregistrement de la variation des stocks se traduit par une inscription de 363 k€.

➤ **En section d'investissement**

En dépenses, les immobilisations sont réduites de 159 k€. En mouvements d'ordre, l'enregistrement de la variation des stocks se traduit par une inscription de 363 k€.

S'agissant des recettes, seuls les mouvements d'ordre sont impactés avec l'enregistrement de la variation des stocks qui correspond à une inscription de 203 k€.

- **Budget annexe du Pôle Média de la Belle-de-Mai**

- **En section de fonctionnement**

En dépenses, l'inscription prévisionnelle pour les créances admises en non-valeur est annulée, soit -160 k€, et, par ailleurs, 39 k€ sont inscrits pour des frais de gestion divers.

Les inscriptions d'ordres représentent 125 k€ principalement pour l'ajustement des provisions.

En recettes, 4 k€ sont inscrits pour reprise de provision en mouvements d'ordre.

- **En section d'investissement**

Les dépenses d'investissement comprennent l'ajustement des immobilisations pour 122 k€ et une opération d'ordre de 4 k€ pour les provisions.

En recettes, les mouvements d'ordre sont ajustés de 125 k€ principalement pour l'ajustement des provisions.

décision modificative
rapport de présentation
2025

marseille.fr
